

V. Annexe 5 : Calcul de l'agressivité des eaux – logiciel EQUIL1

EQUIL1

INDICES DE CORROSION

Reference : Puits AMARA

Chlorures (mg/l) = 5.50 - (mol/l) = 0.00016
 Sulfates (mg/l) = 31.80 - (mol/l) = 0.00033
 TAC, HCO₃ (mg/l) = 231.80 - (mol/l) = 0.00380

Indice de Larson (LR) = 0.22

Conclusion > selon LR :
 Faible tendance a la corrosion des metaux

Rappel > selon Ryznar (indice de stabilite) :
 (IR = 7.59)
 Corrosion legere (severe si > 60°C).

EQUIL1

=====
 Programme E Q U I L
 (methode Hallopeau-Dubin modifiee)
 Version 1.71 simplifie - 11/2007 - P.Ravarini

11 janvier 2013

Equilibre de l'eau - Reference : Puits AMARA

Temperature (dC) = 9.90
 pH = 7.50
 pHs = 7.54
 CO₂ libre (mg /l) = 13.28
 Indice de saturation = -0.04
 TAC (dF) = 19.00
 Ca (dF) = 20.80
 Alc/CaO = 0.91
 Residu Sec (mg/l) = 315.00
 CO₂ agressif (mg/l) = 1.7 (sur CaCO₃)
 CaCO₃ dissolvable (mg/l) = -3.8 (CCPP)
 Indice de stabilite (Ryznar) = 7.59

EAU AGRESSIVE

(Equilibre par aeration ou ajout de reactif neutralisant)

VI. Annexe 6 : fiches de contrôle du SPANC

VEOLIA
EAU

Service Public de l'Assainissement Non Collectif
Pour une installation collective, il s'agit de faire l'un des deux afin de vérifier sa conception et son fonctionnement

CONTRÔLE DIAGNOSTIC de l'EXISTANT
21 ANCI-DAC
Page 1/8

N° de dossier GCA : 588274 N° Enquête : Technicien : CEP Benoit

Date de l'enquête : 12/11/2009 Heure : 11:00

I. Informations générales

1 - Adresse exacte de l'habitation

Complément adresse : Route de Lérans (Ancienne Gare)
Voie :
N° :
Code postal : 9500 Commune : CAMON
Référence cadastrale : n° plan : section : B n° parcelle : 600
Coordonnées GPS : Lambert Zone : X: Y: Longitude :
Degrés décimaux : Latitude :

2 - Nom, prénom et téléphone

Propriétaire Nom : Izard Prénom : Bernard et Marjse Tél. : 05 61 68 23 46
Occupant Nom :

3 - Caractéristiques de l'habitation

Nature de l'habitation : principale secondaire vacant, ruines bâtiment communal
 autre :
Nombre de pièces principales (nbre de chambres +2) : 5 Nbre de résidents : 2
Année de construction de l'habitation : 1900
Année de réalisation de la filière d'assainissement non collectif : 1900
Consommation d'eau annuelle moyenne : m³
Exutoire superficiel potentiel : Fossé

Rapport de diagnostic de vos installations d'assainissement non collectif

Lavelanet, le 08/03/2010

Izard Bernard et Marjse
Route de Lérans (Ancienne Gare)
9500 CAMON

VEOLIA
EAU

5, Rue Denis Papin, BP 7
09300 LAVELANET
Tel : 05 61 03 68 16
Fax : 05 61 01 23 90

Visite réalisée le 12/11/2009, par CEP Benoit
Nbre référence : 588274

Propriété desservie :
Route de Lérans (Ancienne Gare)
9500 CAMON

Nos services ont effectué une visite qui portait sur le diagnostic de votre installation d'assainissement non collectif.

A l'issue de cette visite votre système est classé comme suit :

Avis de l'enquêteur : Favorable sous réserves

Vous trouverez ci-joint le rapport technique de ce diagnostic.

Pour connaître le détail de la conclusion, veuillez vous reporter au paragraphe VI – Commentaires généraux.

Le responsable du service
Jean-Pierre Martinez

VEOLIA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX
EAU AGENCE GARONNE - ARIÈGE
Service de Lavelanet
5, rue Denis Papin, BP 7
09300 Lavelanet
Tél. 05 61 03 68 16 - Fax 05 61 01 23 90


II. Implantation du système


1 – Terrain

1-1 Superficie totale de la parcelle : 10000 m²
1-2 Superficie disponible pour l'assainissement : m²
1-3 Nature de cette surface disponible (pelouse, culture, arbre...): Pelouse
1-4 Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? oui non
1-5 Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement : faible moyenne forte
1-6 Présence d'un captage d'eau à proximité des ouvrages ? oui non ne sait pas
1-7 Est-il destiné à la consommation humaine ? oui non
1-8 Distance du captage par rapport au dispositif de traitement : m

2 – Destination des eaux pluviales

2-1 Séparation EP, des EV et EM ? oui non
RAPPEL - Le rejet des eaux pluviales vers le filtre d'assainissement (fosse ou drains d'infiltrations) est interdit
2-2a Destination des eaux pluviales 1 : Ecoulement libre
2-2b Destination des eaux pluviales 2 :





Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Pour une installation conforme, il s'agit de faire l'état des lieux afin de vérifier sa conception et son fonctionnement

CONTRÔLE DIAGNOSTIC de l'EXISTANT

27 ANC 04 C
Page 3/6

3 - Regard de répartition

3-1 Existe-t-il un regard de répartition ? oui non ne sait pas

3-2 Le regard est-il accessible ? oui non mauvais

3-3 Etat du regard : bon mauvais

3-4 Détails de l'état :

4 - Regard de contrôle

4-1 Existe-t-il un regard de contrôle ? oui non ne sait pas

4-2 Le regard est-il accessible ? oui non mauvais

4-3 Etat du regard : bon mauvais

4-4 Détails de l'état :

V. La dispersion des effluents

1 Existe-t-il un rejet vers le milieu naturel superficiel ou souterrain ? oui non ne sait pas

Si oui : Origine ? Nature ?
Origine ? Nature ?

2 Vers quel exutoire sont-ils évacués ? bon mauvais ne sait pas

3 Quel est l'état de ce dernier ? bon mauvais ne sait pas

4 Existe-t-il une autorisation de déversement ? oui non ne sait pas

VI. Commentaires généraux

1- Remarques générales sur la filière :

1-1 Est-ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière de traitement ? oui non

SI oui, pourquoi, et quels sont les risques ?

1-2 Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ? oui non


1-3 Dysfonctionnement principal :
Précisions : oui non


2- Remarques générales sur les ouvrages :
Problèmes : oui non

Nuisances et/ou pollutions constatées ?
Précisions : oui non

VII. L'usager est-il satisfait de son installation, quelles sont ses remarques ?

Oui : non





Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Pour une installation conforme, il s'agit de faire l'état des lieux afin de vérifier sa conception et son fonctionnement

CONTRÔLE DIAGNOSTIC de l'EXISTANT

27 ANC 04 C
Page 2/6

3 - Collecte des eaux usées

3-1 Existe-t-il un regard de collecte ? oui non ne sait pas

3-2 Le regard est-il accessible ? oui non mauvais

3-3 Etat du regard : bon mauvais

3-4 Détails de l'état :

III. Le pré-traitement

1 Existe-t-il un système de pré-traitement ? oui partiel non

2 Eaux vannes séparées des eaux ménagères oui partiellement non

Eaux vannes :

Nature : Fosse étanche Volume : m³ Etat : non

Nature : Aucun Volume : m³ Etat : non

Eaux ménagères :

Nature : Fosse étanche Volume : m³ Etat : non

Nature : Aucun Volume : m³ Etat : non

4 Regard de visite non visible accessible non accessible

5 Fréquence d'entretien ? 4 ans < 4 ans > 4 ans jamais

6 Date de dernière vidange ? oui non

7 Document justificatif fourni : oui non

8 Niveau du voile de boues dans la fosse : cm / Hauteur du fil d'eau : cm => %

IV. La filière de traitement

1-1 Traitement

Existe-t-il une filière de traitement ? oui partiel non

Eaux vannes Séparées des eaux ménagères oui partiellement non

Type et dimensions

Eaux vannes : Dimension : m2 Etat : non

Nature : Dimension : m2 Etat : non

Eaux ménagères : Dimension : m2 Etat : non

Nature : Dimension : m2 Etat : non

1-2 La filière existante est-elle positionnée à au moins 5 m de l'habitation (H) ? oui non ne sait pas

3 m de la voie végétation (V) ? oui non ne sait pas

3 m des limites de la parcelle (P) ? oui non ne sait pas


35 m d'un captage d'eau destinés à la consommation humaine (C) ? oui non ne sait pas


2- Ventilation

2-1 Présence de ventilation secondaire ? oui non non visible

2-2 Présence de ventilation primaire ? oui non non visible

2-3 La ventilation fonctionne-t-elle correctement ? oui non





Service Public de l'Assainissement Non Collectif
Pour une installation conforme, il s'agit de faire l'état des lieux afin de vérifier sa conception et son fonctionnement

CONTRÔLE DIAGNOSTIC de l'EXISTANT


ZI ANV 04 C
Page 5/6


Commentaire
Hydromorphie refus tertiaire refus propriétaire non réalisable
Appréciation Aptitude du sol à l'assainissement autonome oui non Si oui, profondeur en cm : favorable moyenne peu favorable

Zones sensibles :
Nature : Aucun
Observations :

XII. Commentaires

Justification :
La filière préconisée par le schéma directeur est : Aucune filière préconisée.
Il s'agit d'une ancienne gare construite en 1900.
Le propriétaire possède une surface d'un hectare autour de l'habitation.
Présence d'une ventilation avant la fosse non visible.
Présence d'une fosse étanche sous l'ancienne gare:
Pour un bon fonctionnement, le vidange de la fosse étanche doit être effectuée aussi souvent que nécessaire.
Des justificatifs de vidange doivent vous être remis.
Des travaux seront demandés par nos services lors du prochain contrôle.
La fosse a été vidangée en 2003 à l'aide d'une tonne à lizier.
Les regards doivent rester accessibles et visibles pour l'entretien et les contrôles.
Les indications ont été fournies par le propriétaire et constatées sur place.





Service Public de l'Assainissement Non Collectif
Pour une installation conforme, il s'agit de faire l'état des lieux afin de vérifier sa conception et son fonctionnement

CONTRÔLE DIAGNOSTIC de l'EXISTANT

ZI ANV 04 C
Page 6/6

VIII. Si la collectivité propose un service d'entretien, seriez vous intéressé à le lui confier ?
 oui non ne sait pas

IX. Evaluation du système existant

1- Diagnostic - Dispositif		NOTE
<input type="checkbox"/> Complet <input checked="" type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Inexistant		2
2- Diagnostic-Fonctionnement		
<input type="checkbox"/> Correct <input checked="" type="checkbox"/> Aléatoire <input type="checkbox"/> Mauvais		2
3- Milieu		
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Réserve <input type="checkbox"/> Défavorable		3
4- Impact-Risques sanitaires		
<input checked="" type="checkbox"/> Négligeable <input type="checkbox"/> Potentiel <input type="checkbox"/> Elevé		6
TOTAL		13


X. Avis

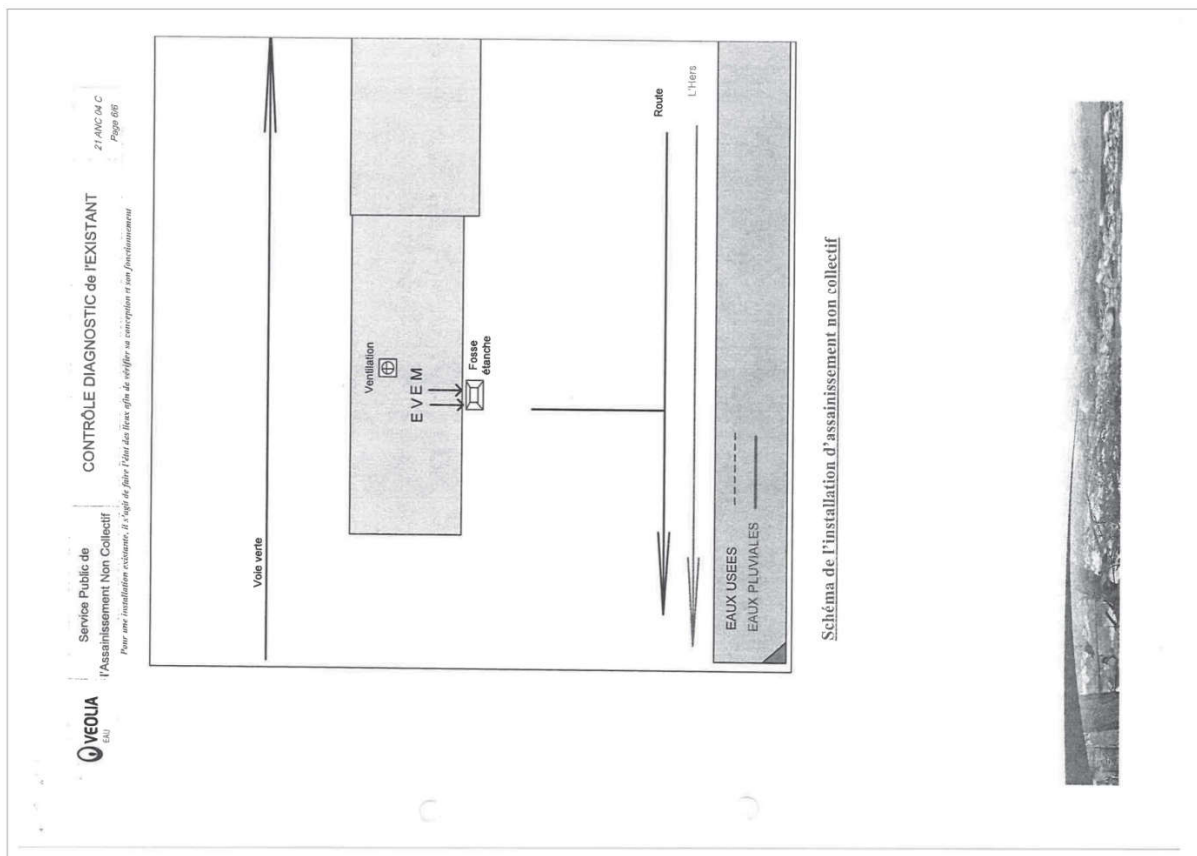
1- Priorité calculée
 Fonds Noirs
 Travaux à prévoir
 Installation correcte

2- Avis de l'enuquéteur
Favorable sous réserves

XI. Contraintes

Stratification en cm	Type de sol
0-20	
20-40	
40-60	
60-80	
80-100	
100-120	





VII. Annexe 7 : Fiche détaillée du site de stockage de déchet de la commune de Camon (Source : Base de donné BASIAS)



Fiche détaillée : MPY0901683

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : MPY0901683
Unité gestionnaire : MPY
Créateur(s) de la fiche : SF
Date de création de la fiche : 29/04/2003
Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : DECHARGE BRUTE / DECHARGE
Etat de connaissance : Inventorié
Visite du site : Oui, site localisé
Date de visite : 01/07/2002

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : oui
Date de consultation : 03/10/2003

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : RACH GRAND (LIEU-DIT)
Dernière adresse : Lieu dit RACH GRAND
Code INSEE : 09074
Commune principale : CAMON (09074)
Zone Lambert initiale : Lambert II étendu

Projection :	L Zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m) :	559072	569072	614982	
Y (m) :	1779597	1779597	6213806	
Précision X,Y (m) :				

Altitude :
Précision Z (m) :

Carte géologique : LAVELANET **Numéro :** 1076 **Huitième :**
Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
IGN 2247ET	1/25000	1956	Non	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site :	Cadastre	Date	Echelle	Section	Parcelle	Précision
		?		B	224 225	

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Activité terminée
Date première activité : 01/01/1977
Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique de(s) (l)activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	AUTRES informations
1	01/01/1977		E38.11Z	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	?	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier		

Exploitant(s) :
Date de début d'exploitation : 01/01/1977
Date de fin d'exploitation :
Nom de l'exploitant ou raison sociale : CAMON COMMUNE

Commentaire(s) : 28/09/1990: délibération du Conseil Municipal pour la remise en état de l'ancienne décharge;

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Site réaménagé ? : Oui
Site en friche ? : Non
Type de réaménagement (ancien format) : Dépôts
Type de réaménagement : Dépôt de déchets ou de matériaux, qu'il soient dits "inertes" ou pas
Réaménagement sensible ? : Non
Commentaire(s) : DOM09 : 28/09/1990 : délibération du Conseil Municipal pour la remise en état de l'ancienne décharge; ENQUETE MAIRIE : VEGETALISE

7 - ENVIRONNEMENT

Code du système aquifère : 561
Nom du système : ALBIGEOIS-TOULOUSAIN

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision
---------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information : DDASS 09 - VT - ENQUETE MAIRIE

12 - Synthèse historique

VIII. Annexe 8 : Guide Bonne pratique Sylvicoles

Guide des bonnes pratiques sylvicoles à l'intérieur des périmètres de protection immédiate et rapprochée:

Périmètre de protection immédiate :

Lors des travaux de création du périmètre de protection Immédiate ou des travaux d'entretien périodique, le guide de bonnes pratiques sylvicoles suivant doit être respecté.

Modalités des coupes de bois:

Il y a lieu de veiller à ce que les coupes de bois ne s'accompagnent jamais de dessouchage et ne compromettent pas la pérennité du couvert végétal au sol.

Par exemple, une coupe rase de taillis vigoureux est possible. Une coupe d'arbres mûrs ou sénescents, pour éviter leur renversement (chablis) et la pénétration d'eaux boueuses dans le sol est souhaitable.

Intrants :

L'emploi de pesticides et de substances phyto-pharmaceutiques destinés à contrôler la végétation ou à lutter contre un ravageur forestier est interdit.

L'usage de moteur à explosion (débroussailleuse, tronçonneuse) impose les précautions les plus strictes quant aux risques de déperdition de carburants ou d'huile : remplissage des réservoirs et stockage des produits hors du périmètre de protection immédiate, en aval de celui-ci et dans des bacs de rétention de volume suffisant. Utiliser de l'huile de chaîne de tronçonneuse biodégradable.

Utilisation d'engins mécaniques :

L'évacuation des bois ne peut s'effectuer avec des engins mécaniques.

Compte tenu de la taille restreinte de ces périmètres, l'évacuation des bois est effectuée manuellement, sans recourir à la traction animale.

Périmètre de protection rapprochée :

Dans ce périmètre, la récolte du bois et la mise en valeur de la forêt ne doivent pas provoquer, même indirectement, une modification significative de la circulation et de la nature des écoulements superficiels, susceptibles de polluer les émergences de la source.

Lors des travaux d'exploitation de la forêt, le guide de bonnes pratiques sylvicoles suivant doit être respecté.

Modalités des coupes de bois:

Dans tous les cas, il y a lieu de veiller à ce que les récoltes ne s'accompagnent jamais de dessouchage et ne compromettent pas la pérennité du couvert végétal au sol.

Toute coupe rase de résineux est interdite.

Intrants :

L'emploi de pesticides et de substances phyto-pharmaceutiques destinés à contrôler la végétation ou à lutter contre un ravageur forestier est interdit.

L'usage de moteur à explosion (débroussailleuse, tronçonneuse) impose les précautions les plus strictes quant aux risques de déperdition de carburants ou d'huile : remplissage des réservoirs et stockage des produits hors du périmètre de protection rapprochée ou dans des bacs de rétention de volume suffisant.

Utiliser de l'huile de chaîne de tronçonneuse biodégradable.

Utilisation d'engins mécaniques :

La récolte des bois peut être réalisée à l'aide d'engins mécaniques à la condition expresse que leur passage dans le périmètre de protection rapprochée ne s'accompagne pas de perturbations de sol (orniérage, terrassements) susceptibles de modifier la circulation des eaux.

Les engins mécaniques doivent être en parfait état de telle sorte à ne pas être à l'origine d'écoulements d'hydrocarbure sur le sol.